

## SOMMAIRE

Présentation générale	page 2
Chiffres-clés	page 5
Bilan	page 6
Compte de résultat	page 7
Hors-bilan	page 8
Annexes aux comptes	page 9
Autres éléments d'information : endettement en valeur de marché et en valeur de remboursement	page 35

\*  
\* \*

Rapport du cabinet d'audit

## **PRESENTATION GENERALE**

### **1. LA MISSION**

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996<sup>1</sup> a créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle conjointe du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la sécurité sociale.

La CADES a pour mission :

- d'amortir la dette sociale qui lui est transférée, c'est-à-dire les déficits cumulés à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ;
- d'effectuer des versements à différentes caisses et organismes de sécurité sociale.

L'échéance de sa mission, fixée auparavant au 31 janvier 2014, a été repoussée jusqu'à l'amortissement total de la dette sociale reprise.

Pour assurer cette mission, la CADES bénéficie du produit de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) créée par le chapitre 2 de l'ordonnance précitée et a bénéficié du produit de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de sécurité sociale et de l'ACOSS.

Elle a la possibilité de contracter des emprunts, notamment par appel public à l'épargne et émission de titres négociables représentatifs d'un droit de créance.

De plus, la CADES bénéficie des remboursements de créances sur des organismes étrangers de sécurité sociale obtenus par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Enfin, conformément à la loi 2004-810 du 13 août 2004, les futurs excédents de la sécurité sociale (branche maladie) seront affectés prioritairement à la CADES, dans des conditions à prévoir par une loi de financement de la sécurité sociale.

### **2. L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT**

La CADES est administrée par un conseil d'administration assisté par un comité de surveillance. Elle est soumise aux dispositions des décrets n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ; sous réserve des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres (ordonnance du 24 janvier 1996 précitée et décret n° 96-353 du 24 avril 1996).

En application de ces dispositions, les opérations financières et comptables incombent à l'ordonnateur de l'établissement, son président M. Patrice RACT MADOUX et à l'agent Comptable M. Frank MORDACQ, contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM MINEFE).

- Le budget de la CADES est arrêté chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente par le conseil d'administration et approuvé par les ministres de tutelle.
- Les crédits ouverts sont limitatifs, sauf pour les dépenses liées au remboursement des emprunts, les frais de gestion financière et les frais d'assiette et de recouvrement.
- Le conseil d'administration arrête les comptes de l'établissement préparés par l'agent comptable. Le compte financier est ensuite transmis au directeur général de la comptabilité publique, puis adressé à la Cour des comptes.
- Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure de l'équilibre financier de la caisse sur sa durée de vie en fonction des prévisions actualisées d'encaissement de

---

<sup>1</sup> modifiée par la loi de financement n° 97-1164 de la sécurité sociale du 19 décembre 1997, les lois de finances 2001, 2002 et 2006, les lois de financement de la sécurité sociale de 2003, 2004 et 2006 et la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et la loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005.

la CRDS et de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

Les procédures et modalités de comptabilisation sont soumises à un audit contractuel externe. En outre, la CADES est soumise :

- au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par l'arrêté du 29 octobre 1996 modifié pour ses opérations de gestion administrative et le suivi du recouvrement des recettes issues de la CRDS, de la gestion et de la cession du patrimoine immobilier des caisses nationales de sécurité sociale ainsi que des remboursements obtenus des caisses de sécurité sociale étrangères ;
- au contrôle externe d'un organisme d'audit pour les opérations de marché dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mai 1998 ;
- au contrôle de la Cour des comptes.

Pour enregistrer les opérations comptables, la caisse dispose d'un système d'information géré à l'aide d'un logiciel partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Ce système installé en réseau est caractérisé par l'existence d'une base de données unique. Des habilitations pour l'accès et le traitement des données ont été clairement définies pour permettre à l'agent comptable et à l'ordonnateur d'exercer leurs prérogatives respectives.

### **3. LES DISPOSITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

#### **Le cadre comptable**

L'article 7 du décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la CADES prévoit l'adoption d'un plan comptable particulier établi en conformité avec le plan comptable type des établissements publics à caractère administratif (instruction M 9-1 de la Direction générale de la comptabilité publique).

Dans la mesure où ce plan de comptes, directement inspiré du plan comptable général, est peu adapté à l'activité particulière de la CADES, le conseil d'administration du 10 octobre 1996 a décidé d'adopter le plan comptable des établissements de crédit.

Dès lors, l'enregistrement des opérations et le compte financier annuel rendu par l'agent comptable sont présentés selon les normes propres à ces établissements et un compte financier est établi selon la norme réglementaire M 9-1 pour transmission aux organismes de contrôle.

Ce cadre comptable particulier, proposé par un consultant, est validé par l'ordonnateur, l'agent comptable, la Direction générale de la comptabilité publique et le Conseil national de la comptabilité (avis n° 99-04 - assemblée plénière du 18 mars 1999).

#### **L'exécution des opérations par l'agent comptable**

Elle est par nature différente de l'activité traditionnelle d'agent comptable d'un établissement public à caractère administratif.

En effet, le statut d'opérateur sur les marchés de la CADES conduit à la mise en place de structures d'interventions adaptées à la spécificité de l'établissement. Ainsi, il convient de distinguer les opérations de financement des opérations de gestion administrative.

#### **1. Les opérations de financement**

Le circuit administratif des opérations de financement est induit par la mise en place de services « front office », « middle office » et « back office ».

Le « front office » a - dans le cadre des procédures et limites qui lui sont fixées - la charge des interventions sur les marchés financiers, de taux et de change afin d'y négocier les opérations courantes de financement, de placement et de gestion des risques de change et de taux.

Les opérations donnent lieu à l'élaboration de tickets d'opération numérotés en continu qui en décrivent les

caractéristiques et sont visés par le « front office » puis vérifiés, visés et transmis à l'agent comptable par le « back office ».

Le « middle office » collecte les positions de trésorerie, établit les prévisions, fournit les échéanciers et effectue un premier contrôle de vraisemblance sur les opérations du « front office ».

Le « back office » enregistre et valide les opérations traitées par le « front office » après en avoir vérifié leur formalisme et le respect des limites. Il est chargé du suivi des risques, effectue les comptes-rendus et assure la liaison avec les services comptables.

Les tickets d'opérations sont alors comptabilisés en recettes et en dépenses par l'agent comptable.

## **2. Les opérations administratives**

L'exécution de la gestion administrative du budget est effectuée conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Les dépenses et les recettes de la gestion administrative font l'objet d'émissions de mandats de paiement et d'ordres de recettes, appuyés des pièces justificatives nécessaires

Après exécution des contrôles prévus par les articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 précité, ils sont pris en charge dans la comptabilité de l'établissement et payés ou recouvrés.

## **3. Les mouvements de trésorerie**

La CADES dispose d'un compte de dépôt de fonds euro répertorié dans la nomenclature générale des comptes de l'Etat ouvert dans les livres du CBCM MINEFE.

Ce compte est mouvementé en dépense, dans le cadre des opérations du budget administratif, à l'initiative exclusive de l'agent comptable. Il est alimenté par les remontées de CRDS en provenance du réseau du Trésor public (transferts comptables quotidiens des trésoreries générales).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, la CADES dispose d'un compte propre ouvert à la Banque de France distinct du compte unique du Trésor. Ce compte est impacté par toutes les opérations financières de la CADES en euros et par les remontées de la CRDS en provenance de l'ACOSS. Il est mouvementé en dépense à l'initiative exclusive de l'agent comptable.

Le solde du compte de dépôt de fonds est versé sur le compte propre de la CADES dès lors que le seuil fixé est atteint.

De plus, la CADES dispose de comptes ouverts dans les livres d'établissements financiers étrangers à New-York, Londres et Francfort.

Ces comptes ont vocation à demeurer en trésorerie zéro. Ils sont impactés par toutes les opérations liés aux émissions en devises de la CADES et à leur transformation en structures libellées en euros sur les marchés internationaux.

En raison des contraintes de gestion liées notamment au décalage horaire entre les marchés européen, asiatique, américain et australien, il a été institué une dérogation à la règle posée par le décret du 29 décembre 1962 confiant au seul comptable public la capacité à mouvementer les comptes financiers. Ainsi, les opérations sur les comptes bancaires en devises de la CADES sont initiées par le « post marché ».

## CHIFFRES CLES

En millions d'euros (\*)

### L'ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT

Au 31/12/2007	<b>72 658</b>
Au 31/12/2006	<b>75 367</b>
Au 31/12/2005	<b>72 584</b>

	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 578</b>	<b>2 815</b>	<b>- 367</b>
dont les éléments significatifs suivants :			
CRDS nette de frais :	<b>5 681</b>	<b>5 476</b>	<b>5 181</b>
Versement à l'Etat :	-	-	<b>- 3 000</b>
Versements à la sécurité sociale :	-	-	-
Charges financières :	<b>- 3 101</b>	<b>- 2 661</b>	<b>- 2 546</b>

(\*) Dans l'ensemble du document, m sera mis pour million et Md pour Milliard.

## BILAN

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	10,85	-	0,19
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	1 370,17	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. A vue	0,28	0,49	112,68
. A terme	333,46	-	958,39
Immobilisations incorporelles (note 2)	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 2)	0,02	0,03	0,05
Stocks d'immeubles (note 13 bis)	-	-	-
Autres actifs (note 3)	654,44	273,24	56,42
Comptes de régularisation (note 4)	1 340,34	1 369,14	1 950,44
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 709,56</b>	<b>1 642,90</b>	<b>3 078,17</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. A vue	-	-	-
. A terme	2 111,68	2 225,74	3 618,14
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	3 480,48	3 060,18	9 418,94
. Emprunts obligataires et assimilés	68 611,11	70 592,18	61 863,79
. Autres dettes représentées par un titre	-	-	-
Autres passifs (note 7)	19,69	18,37	371,93
Comptes de régularisation (note 8)	2 441,94	1 344,48	518,52
<b>Sous total endettement</b>	<b>76 664,90</b>	<b>77 240,95</b>	<b>75 791,32</b>
<b>Provisions (note 8)</b>	<b>0,11</b>	<b>0,08</b>	<b>0,10</b>
Dotation en immeubles	181,22	181,22	181,22
Report à nouveau	- 75 714,63	- 78 594,46	- 72 527,62
Résultat	2 577,96	2 815,11	- 366,85
<b>Situation nette -</b>	<b>72 955,45</b>	<b>75 598,13</b>	<b>72 713,25</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 709,56</b>	<b>1 642,90</b>	<b>3 078,17</b>

## COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>238,96</b>	<b>524,19</b>	<b>470,79</b>
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	135,38	108,09	149,20
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	21,16	-	-
. Autres intérêts et produits assimilés	82,42	416,10	321,59
<b>Intérêts et charges assimilées (note 10)</b>	<b>- 3 332,92</b>	<b>- 3 161,95</b>	<b>- 2 982,99</b>
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits	- 116,63	- 128,57	- 145,48
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 216,29	- 3 033,38	- 2 837,51
<b>Commissions (charges) (note 10)</b>	<b>- 7,51</b>	<b>- 23,67</b>	<b>- 33,34</b>
<b>Gain ou perte sur portefeuilles de négociation et assimilés (note 11)</b>	<b>0,02</b>	<b>0,06</b>	<b>- 0,12</b>
. Solde en bénéfice des opérations de change	0,02	0,06	- 0,12
<b>Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 11bis)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Résultat net sur titres de placement	-	-	-
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>- 0,01</b>	<b>- 0,02</b>	<b>- 0,03</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>- 3 101,45</b>	<b>- 2 661,39</b>	<b>- 2 545,69</b>
<b>Charges générales d'exploitation (note 13)</b>	<b>- 2,06</b>	<b>- 2,22</b>	<b>- 2,43</b>
. Frais de personnel	- 0,74	- 0,75	- 0,79
. Autres frais administratifs	- 1,32	- 1,47	- 1,64
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>- 0,02</b>	<b>- 0,03</b>	<b>- 0,03</b>
<b>Autres produits d'exploitation :</b>	<b>5 814,76</b>	<b>5 541,94</b>	<b>5 241,30</b>
. Produits liés à la CRDS (note 12)	5 814,76	5 541,93	5 241,24
. Produits immobiliers (note 13bis)	-	0,01	0,06
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 133,27</b>	<b>- 63,19</b>	<b>- 3 060,00</b>
. Charges liées à la CRDS (note 12)	- 69,09	- 63,09	- 59,95
. Versement à l'Etat (note 14)	-	-	3 000,00
. Versements à la Sécurité Sociale (note 14)	-	-	-
. Dotation aux provisions sur créance CRDS (note 12)	- 64,17	-	-
. Charges immobilières (note 13bis)	- 0,01	- 0,10	- 0,05
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 577,96</b>	<b>2 815,11</b>	<b>- 366,85</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 577,96</b>	<b>2 815,11</b>	<b>- 366,85</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>2 577,96</b>	<b>2 815,11</b>	<b>- 366,85</b>
. Produits exceptionnels (note 15)	-	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 577,96</b>	<b>2 815,11</b>	<b>- 366,85</b>

## HORS BILAN

en millions d'euros (notes 16 à 18)	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements en faveur de la clientèle			
. Versement annuel à l'Etat (article 4.IV de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996)	-	-	-
. Versements à différentes caisses et organismes de sécurité sociale (article 4.IV de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996)	-	2 690,00	8 390,00
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit (note 18)	7 550,00	7 438,66	11 050,00
<hr/>			
Hors bilan au 01/01/2004	50 000,00	Loi 2004-810	
Transfert 2004	-35 000,00	Loi 2004-810	
Transfert 2005	-6 610,00	Décret 2005-1255	
Transfert 2006	-5 700,00	Décret 2006-1214	
Apurement 2007	-2 690,00	Décret 2007-1750	
	0,00		

Le montant de 2 690 millions d'euros au 31 décembre 2006 correspond à la différence entre la reprise de dette prévue par la loi du 13 août 2004 de 50 milliards d'euros et les déficits comptables réels de l'assurance maladie depuis 2004.

Le décret n° 2007-1750 du 12 décembre 2007 a déterminé les modalités de régularisation des reprises des déficits de la branche maladie du régime général pour les exercices 1999 à 2006, à savoir : le montant de la créance fixé à 64,72 millions d'euros est égal à la différence entre les montants versés par la CADES lors des transferts de déficit (47,310 milliards d'euros) et les déficits comptables cumulés entre 1999 et 2006 (47,245 milliards d'euros).

Cette créance a été comptabilisée lors de son versement en date du 21 décembre 2007 et l'engagement hors bilan correspondant a été soldé.

## ANNEXES AUX COMPTES

### FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### ◆ Réforme de l'assurance maladie

Le décret n° 2007-1750 du 12 décembre 2007 a fixé les modalités de régularisation des reprises par la CADES des déficits de la branche maladie du régime général pour les exercices 1999 à 2006.

Le déficit comptable définitif de l'assurance maladie a été fixé à 5 949 millions d'euros, ce qui permet de solder l'engagement hors bilan présent dans les comptes de la CADES au titre de la loi de 2004 sur l'assurance-maladie.

#### ◆ Opérations financières

##### Emissions :

Un nouvel emprunt obligataire de référence a été lancé en avril 2007 : cette émission a permis à la CADES d'emprunter 3 Milliards d'euros sur dix ans à un taux facial de 4,125 %.

En ce qui concerne les emprunts indexés sur l'inflation, la CADES a procédé à une assimilation au mois de février sur la CADESi 2017 de 750 millions d'euros.

Les émissions d'EMTN en EUR, JPY, USD, HKD, AUD, GBP, NZD, TRY, ZAR, CAD et MXN ont permis d'emprunter après transformation 1 912 millions d'euros.

##### Remboursements :

La CADES a procédé au remboursement anticipé de dix-sept EMTN et trente-neuf sont arrivés à échéance au cours de l'année pour un montant total de 3 810 millions d'euros.

En outre, un emprunt obligataire est arrivé à échéance au mois d'octobre pour un montant de 2 610 millions d'euros.

##### Macro couverture :

Au 31 décembre 2007, l'encours total des swaps de macro couverture, uniquement composé de swaps d'inflation, s'élève à 2,16 milliards d'euros ; un swap d'un montant nominal de 25 millions d'euros étant arrivé à échéance début juin 2007.

#### ◆ Lignes de crédit

La convention de crédit signée en février 2005 de 1,5 milliards d'euros a été renouvelée durant le premier semestre 2007 pour une durée d'une année.

Un avenant à la convention de crédit multidevises a été signé en août 2007 qui diminue la facilité de 10 à 5 milliards d'euros.

La convention de crédit signée en décembre 2006 de 500 millions d'euros a été renouvelée à la fin de l'année 2007, pour une année.

#### ◆ Gestion immobilière

La convention qui liait la CADES et la CNAVTS relative à la gestion des contentieux immobiliers ayant pris fin le 31 décembre 2006, la CADES gère désormais directement ces dossiers en rémunérant des avocats et des huissiers, qui assurent le suivi des procédures et exercent les poursuites. L'agent comptable quant à lui, est responsable des prises en charge et de la comptabilisation des recouvrements en adéquation avec les pièces justificatives fournies par l'ordonnateur.

#### ◆ Swaps annulables

Afin de bénéficier des effets de l'inversion de la courbe des taux intervenue depuis août 2007 (hausse de l'euribor 3 mois et baisse des taux à plus de deux ans) et de la hausse de la volatilité implicite, la CADES a négocié des swaps sur lesquels elle reçoit l'euribor 3 mois-marge et paye un taux fixe. Ces swaps sont annulables par les contreparties 6 mois après le début de l'opération puis tous les 3 mois.

Ces swaps annulables, opérations de micro couverture, permettent de transformer des opérations structurées à taux révisable préalablement négociées par la CADES en opérations à taux fixe au moins pour 6 mois. Ils sont donc strictement adossés individuellement à des swaps faisant déjà partie du portefeuille de la CADES.

Si les swaps sont annulés, la CADES revient à son niveau initial de refinancement.

Ces contrats d'échanges d'un montant nominal de 694 millions d'euros ont été autorisés par le conseil d'administration du 28 novembre 2007. Ils sont qualifiés d'opérations de couvertures affectées (catégorie b - règlements n° 90-15 et 88-02) conformément à la réglementation bancaire.

# PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

## **1. Principes généraux d'évaluation et de présentation**

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique.

Etant donnée l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

La présentation des comptes est conforme au règlement CRBF n° 91.01 du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, modifié par le règlement CRC2000.03 du 4 juillet 2000 lui-même modifié par le règlement CRC 2005.04 du 3 novembre 2005 qui transpose en droit français la directive européenne du 8 décembre 1996 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Dans le cadre de ce dernier règlement, le CNC a considéré que la CADES pouvait maintenir les adaptations prévues par l'avis CNC 99-04 quant à la présentation de ses opérations spécifiques. Ainsi, la CADES présente au niveau de son compte de résultat des produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement les recettes de CRDS, les opérations sur son patrimoine immobilier et les versements qu'elle effectue à l'Etat et aux organismes de sécurité sociale.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de leur production à la Cour des comptes.

## **2. Spécificités de la CADES**

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure donc la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

## **3. Changement de méthodes et principes comptables par rapport aux exercices antérieurs**

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'année 2007.

## **4. Contribution au remboursement de la dette sociale**

### ▪ Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'amortissement de la dette sociale » (article 6 de l'ordonnance).

### ▪ Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- d'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants... ;
- d'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par l'ACOSS à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

- Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la sécurité sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5 %.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1 % constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5 %) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,6 %).

Les montants de CRDS affectés à la CADES sont retracés en « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat. Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation ».

- Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le décret du 23 mai 1996 modifiant le Code de la sécurité sociale qui fixe le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif. Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir, la CADES reçoit des organismes de recouvrement une notification des évaluations des montants à rattacher à l'exercice et non encore encaissés et des créances de cotisations de CRDS qui restent à recouvrer par l'ACOSS.

Les provisions sur ces créances de CRDS sont notifiées par l'ACOSS à partir d'un taux statistique annuel déterminé en fonction de l'antériorité de la créance et sont comptabilisées en réduction des créances brutes comptabilisées à l'actif de la caisse.

## **5. Patrimoine privé à usage locatif**

La totalité du patrimoine dévolu au 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la CADES en vertu de l'article 9 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 et constaté au niveau du compte de capital « Dotation en immeubles » a été cédée.

Pour le compte de la CADES, la CNAVTS assurait jusqu'à la fin de la convention la gestion des droits et obligations résiduels liés à ces immeubles.

La convention de gestion, signée en décembre 1999, avec la CNAVTS concernant tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles a pris fin le 31 décembre 2006.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la CADES gère en propre ces dossiers contentieux. Une convention lie désormais directement la CADES à l'avocate en charge des dossiers.

L'agent comptable effectue les prises en charge et comptabilise les recouvrements au vu des pièces justificatives fournies par l'ordonnateur.

## **6. Opérations en devises**

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multi-devises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2007 (source BCE) sont les suivants :

USD :	1,4721	JPY :	164,93
GBP :	0,73335	HKD :	11,48
CHF :	1,6547	NZD :	1,9024
AUD :	1,6757	TRY :	1,717
ZAR :	10,0298	CAD :	1,4449
MXN :	16,06		

- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur lors de leur inscription au compte de résultat.
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

## **7. Pensions livrées sur titres**

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit.

## **8. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

## **9. Emprunts obligataires**

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal (s'ils sont remboursés au pair), augmenté des dettes rattachées. Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.

Les emprunts obligataires indexés sur l'inflation (indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac pour l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine) sont réévalués en fonction de l'index d'inflation à la date d'arrêté, amenant à la comptabilisation d'une prime de remboursement au passif de la CADES.

Les références d'inflation sont les suivantes :

IPC au 31/12/2007 : 115,36065  
Indice Cadesi 2011 : 1,09603  
Indice Cadesi 2013 : 1,1516  
Indice Cadesi 2017 : 1,01723  
Indice Cadesi 2019 : 1,05536

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes

de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en "commissions".

## **10. Contrats d'échange de taux ou de devises**

Les opérations de couverture sur des instruments financiers à terme de taux ou de change sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises conclus à titre de couverture. Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le conseil d'administration. Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat.

Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée, sont constatés sous les rubriques « autres intérêts et produits ou charges assimilés » du compte de résultat, symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Dans le cas de soultes provenant de swaps qui couvrent une dette à l'émission, la partie économique venant couvrir les frais d'émission du titre sous-jacent est rapportée en totalité au résultat au moment de la constatation de la soulte. Ce traitement permet de donner une image exacte de la situation patrimoniale des émissions transformées par un contrat d'échange comportant ces soultes et a pour conséquence un lissage prorata-temporis de l'équivalent des frais d'émission.

## **11. Contrats à terme de taux**

Les opérations fermes de macro couverture sur marchés organisés (obligations allemandes Bund et Bobl) sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du CRBF. Les ventes de contrats financiers à terme Euro Bund Future et Euro Bobl Future sont comptabilisées pour leur valeur nominale au hors bilan.

Les appels de marge sont comptabilisés directement au résultat. Les dépôts sont quant à eux comptabilisés au bilan dans les dépôts de garantie versés. Enfin, les frais de courtage sont comptabilisés au résultat, ils représentent les frais de négociation consécutifs à la vente ou l'achat des Bund et Bobl.

## **12. Provision**

La CADES ne constate pas de provision à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

## **13. Fiscalité**

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires.

En outre, les plus-values de cessions des immeubles transférés des caisses de sécurité sociale n'ont donné lieu à aucune imposition à l'impôt sur les sociétés.

## **14. Gestion du risque de contrepartie**

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de hors bilan.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché de type FBF

prévoyant des appels de marge quotidiens (opérations de placement) et hebdomadaires (opérations sur instruments de hors bilan).

#### 1. Les opérations de placement

La CADES place ses liquidités essentiellement sous forme de pensions livrées mais elle peut également acheter des titres d'Etat. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension, un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Il est à noter que les pensions sont exclusivement négociées avec des SVT ou des contreparties ayant au minimum une notation AA.

Des appels de marge quotidiens lui apportent une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

#### 2. Les opérations sur instruments de hors bilan

Afin de gérer son risque de taux et de neutraliser le risque de change, la CADES négocie des instruments sur les marchés de dérivés (swaps de taux, swaps de devises, asset swaps).

Par l'utilisation de seuils de déclenchement adaptés à la notation de ses contreparties et d'appels de marge hebdomadaires, le risque résiduel en cas de défaillance d'une contrepartie est extrêmement réduit sur ce type d'instruments.

### **15. Opérations sur titres de placement**

Le portefeuille de titres de placement suit les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du CRBF. Ce portefeuille composé de titres à taux fixe émis par l'Etat est classé dans le poste « Effets publics et valeurs assimilés ».

Les titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dans la rubrique intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

## NOTES

### LE BILAN

Au 31 décembre 2007, le bilan s'établit à 3,71 milliards d'euros pour un endettement global de 76,66 milliards d'euros. La situation nette ressort à - 72,96 milliards d'euros.

#### L'ACTIF

##### Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>BANQUES CENTRALES, CCP</b>	<b>10,85</b>	-	<b>0,19</b>
Banques centrales	10,85	-	0,19
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEUR ASSIMILEES</b>	<b>1 370,18</b>	-	-
Achats de titres d'Etat (< 3 mois)	1 366,35	-	-
Créances rattachées	3,83	-	-
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>333,74</b>	0,49	1 071,06
<b>A vue</b>	<b>0,28</b>	<b>0,49</b>	<b>112,67</b>
Comptes ordinaires débiteurs	0,28	0,49	4,76
Titres reçus en pension livrée à vue	-	-	107,91
Créances rattachées	-	-	-
<b>A terme</b>	<b>333,46</b>	-	<b>958,39</b>
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)	333,28	-	957,69
. dont pensions sur Bons du trésor	-	-	219,48
. dont pensions sur obligations	333,28	-	452,31
. dont pensions sur titres propres	-	-	285,90
Créances rattachées	0,18	-	0,70
<b>TOTAL</b>	<b>1 714,77</b>	<b>0,49</b>	<b>1 071,25</b>

Le compte « Banques centrales » représente les disponibilités sur le compte en euros de la CADES tenu à la Banque de France.

La CADES a acquis au cours de l'année 2007, des titres d'Etat dont la maturité est inférieure à trois mois.

##### Note 2 : les immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31/12/2007								
en millions d'euros	Valeur brute 01/01/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2007	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006	Valeur nette 31/12/2005
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,22</b>	-	-	<b>0,22</b>	<b>0,22</b>	-	-	-
<i>Logiciels</i>	0,22	-	-	0,22	0,22	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,43</b>	-	-	<b>0,43</b>	<b>0,41</b>	<b>0,02</b>	<b>0,03</b>	<b>0,05</b>
<i>Matériels divers</i>	0,43	-	-	0,43	0,41	0,02	0,03	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>0,65</b>	-	-	<b>0,65</b>	<b>0,63</b>	<b>0,02</b>	<b>0,03</b>	<b>0,05</b>

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES.

### Note 3 : les autres actifs

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>654,44</b>	<b>273,24</b>	<b>56,42</b>
Dépôts de garantie versés	606,37	234,45	24,67
<i>Dépôts de garantie versés</i>	604,71	234,07	24,66
<i>Créances rattachées</i>	1,66	0,38	0,01
Créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS	48,07	38,79	31,69
<i>Créance brute</i>	224,34	155,83	151,92
<i>Provisions</i>	- 176,27	- 117,04	- 120,23
Autres débiteurs divers sur opérations financières	-	-	-
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement	-	-	-
Autres débiteurs divers CNAV	-	-	0,06
<i>Créance brute</i>	2,10	2,16	2,19
<i>Provisions / débiteurs divers</i>	- 2,10	- 2,16	- 2,13
<b>TOTAL</b>	<b>654,44</b>	<b>273,24</b>	<b>56,42</b>

Les autres actifs correspondent :

- aux dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie (604,71 millions d'euros).
- aux créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 48,07 millions d'euros. La créance brute de 224,34 millions d'euros est diminuée d'une provision pour dépréciation de 176,27 millions d'euros.
- à une créance de 2,10 millions d'euros correspondant à la fois aux dommages et intérêts demandés à la suite de la défaillance d'un acheteur s'étant engagé à acquérir un groupe d'immeubles (1,84 millions d'euros), et à une créance concernant différents débiteurs (locataires et acquéreurs) en phase contentieuse gérés par la CNAVTS (0,26 millions d'euros). Ces créances sont intégralement provisionnées au 31 décembre 2007.

Les mouvements sur les provisions liés aux restes à recouvrer de CRDS et les dotations aux provisions relatives aux dossiers contentieux en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>Provisions en début d'exercice</b>	<b>119,20</b>	<b>122,35</b>	<b>122,95</b>
Dotations aux provisions (immobilier)	-	0,11	-
Dotations aux provisions (CRDS)	64,20	-	-
Reprise de provision (immobilier)	- 0,06	- 0,07	- 0,03
Reprise de provision (CRDS)	- 4,97	- 3,19	- 0,57
<b>Provisions en fin d'exercice</b>	<b>178,37</b>	<b>119,20</b>	<b>122,35</b>

#### **Note 4 : les comptes de régularisation actif**

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>1 116,39</b>	<b>1 129,70</b>	<b>965,70</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	233,45	189,61	155,99
Sur opérations à terme de devises	293,20	312,01	228,04
Sur recettes CRDS (article 6 de l'ordonnance n° 96-50)	589,74	628,08	581,67
Sur vente d'immeubles (article 9 de l'ordonnance n° 96-50)	-	-	-
Autres produits à recevoir	-	-	-
<b>PERTES POTENTIELLES &amp; PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>0,73</b>	<b>10,24</b>	<b>20,42</b>
<b>CHARGES A REPARTIR</b>	<b>206,09</b>	<b>207,15</b>	<b>204,20</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	206,09	207,15	204,20
Autres charges à répartir	-	-	-
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>11,32</b>	<b>13,47</b>	<b>34,03</b>
Charges constatées d'avance / frais de fonctionnement	0,01	0,01	0,09
Intérêts précomptés sur TCN émis	11,31	13,46	33,94
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>5,82</b>	<b>8,58</b>	<b>726,09</b>
Comptes d'ajustement sur devise	5,82	8,56	726,07
Compte de régularisation de la gestion locative	-	-	-
Divers	-	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>1 340,35</b>	<b>1 369,14</b>	<b>1 950,44</b>

Les comptes de régularisation actif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit en particulier :

- des produits à recevoir liés à la CRDS (589,74 millions d'euros) et aux instruments financiers de taux (233,45 millions d'euros) et de devises (293,20 millions d'euros) ;
- des soultes sur instruments financiers à terme à étaler pour 0,73 millions d'euros ;
- des primes d'émission des emprunts obligataires et des EMTN à étaler pour 206,09 millions d'euros ;
- des charges constatées d'avance (11,32 millions d'euros) concernant notamment les intérêts précomptés sur l'émission des titres de créances négociables ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 5,82 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan).

## LE PASSIF

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la dotation en immeubles s'élève à - 72 955,4 millions d'euros. Elle correspond à la dette transférée à la CADES (- 34 148,5 millions d'euros et - 47 310 millions d'euros issus de la loi du 13 août 2004) diminuée des résultats cumulés de l'établissement (8 257,2 millions d'euros depuis 1996), de la dotation en immeubles au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (181,2 millions d'euros) et du versement de l'ACOSS concernant la régularisation de la reprise des déficits de 1999 à 2006 (64,7 millions d'euros).

L'endettement, qui s'élève globalement à 76 665 millions d'euros, est essentiellement composé de dettes envers les établissements de crédits (2 111,68 millions d'euros), de dettes représentées par un titre (72 091,59 millions d'euros) ainsi que des comptes de régularisation (2 441,94 millions d'euros) et d'autres passifs (19,69 millions d'euros).

### **Note 5 : les opérations de trésorerie et interbancaires**

en millions d'euros	Au 31/12/2007				Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
	< = 3 mois	> 3 mois < = 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
<b>BANQUES CENTRALES</b>							
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>79,18</b>	<b>511,36</b>	<b>1 521,14</b>	<b>-</b>	<b>2 111,68</b>	<b>2 225,74</b>	<b>3 618,14</b>
<b>A vue</b>	-	-	-	-	-	-	<b>0,42</b>
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-	-	-	0,42
<b>A terme</b>	<b>79,18</b>	<b>511,36</b>	<b>1 521,14</b>	<b>-</b>	<b>2 111,68</b>	<b>2 225,74</b>	<b>3 617,72</b>
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts	-	511,29	1 521,14	-	2 032,43	2 146,47	3 538,24
.en euros	-	511,29	1 430,49	-	1 941,78	2 053,12	3 441,78
.en devises	-	-	90,65	-	90,65	93,35	96,46
Dettes rattachées	79,18	0,07	-	-	79,25	79,27	79,48
<b>TOTAL</b>	<b>79,18</b>	<b>511,36</b>	<b>1 521,14</b>	<b>-</b>	<b>2 111,68</b>	<b>2 225,74</b>	<b>3 618,14</b>

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent aux mises en pension et placements privés suivants :

#### **A court terme (< 1 an)**

- 1 milliard de DEM soit 511 millions d'euros à taux progressif (4,47 % du 29/12/97 au 29/12/2000 puis 5,885 % jusqu'au 29/12/2008) ;

#### **A moyen terme (> 1 an et < 5 ans)**

- 700 millions de DEM soit 358 millions d'euros à taux progressif (4,18 % du 09/01/98 au 09/01/2001 puis 5,715 % jusqu'au 09/01/2009) ;
- 500 millions de DEM soit 256 millions d'euros à taux progressif (4,18 % du 07/01/98 au 07/01/2001 puis 5,72 % jusqu'au 07/01/2009) ;
- 1,5 milliards de DEM soit 767 millions d'euros à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885 % jusqu'au 05/01/2009) ;
- 150 million de CHF à taux variable indexé sur le LIBORCHF 1 mois (- 0,31 %) à échéance le 30/06/2010 ;
- 50 millions d'euros à taux variable indexé sur l'EURIBOR 1 mois (- 0,23 %) à échéance 21/06/2010.

L'ensemble de ces dettes s'élève à 2,11 milliards d'euros dont 79,25 millions d'euros de dettes rattachées.

## Note 6 : les dettes représentées par un titre

en millions d'euros	Au 31/12/2007				Au 31/12/06 Au 31/12/05		
	<= 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total	Total	Total
<b>TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES</b>	<b>3 427,15</b>	<b>42,33</b>	<b>-</b>	<b>11,00</b>	<b>3 480,48</b>	<b>3 060,18</b>	<b>9 418,94</b>
Billets de trésorerie émis en euros	60,00	-	-	-	60,00	92,80	884,00
Billets de trésorerie émis en devises	-	-	-	-	-	-	-
BMTN émis en euros	-	-	-	11,00	11,00	11,00	38,97
Papiers commerciaux émis en euros	185,34	-	-	-	185,34	1 280,00	454,00
Papiers commerciaux émis en devises	3 181,81	42,33	-	-	3 224,14	1 676,29	8 031,97
Autres TCN émis en devises	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-	0,09	10,00
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>1 698,78</b>	<b>6 747,80</b>	<b>22 604,48</b>	<b>37 560,05</b>	<b>68 611,11</b>	<b>70 592,18</b>	<b>61 863,78</b>
Emprunts obligataires émis en euros	-	4 751,10	13 023,55	33 687,46	51 462,11	50 139,72	45 997,23
Emprunts obligataires émis en devises	695,44	-	-	-	695,44	759,49	744,20
EMTN émis en euros	-	121,16	1 327,00	1 340,00	2 788,16	2 914,16	1 493,16
EMTN émis en devises	157,62	1 671,51	8 253,90	2 532,59	12 615,62	15 780,90	12 868,23
Dettes rattachées	845,72	204,03	0,03	-	1 049,78	997,91	760,96
<b>AUTRES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 125,93</b>	<b>6 790,13</b>	<b>22 604,48</b>	<b>37 571,05</b>	<b>72 091,59</b>	<b>73 652,36</b>	<b>71 282,72</b>

### Composition de l'endettement sur titre :

Il se décompose de la manière suivante :

- titres de créances négociables pour 3 480,48 millions d'euros,
- emprunts obligataires et titres assimilés pour 68 611,11 millions d'euros.

#### 1. Les emprunts obligataires

##### A court terme (moins d'un an)

- une émission en livres anglaises 6,25 % à échéance 5 mars 2008 (code ISIN XS0084856664) pour un volume de 510 millions de GBP ;
- une émission 4,71 % à échéance mai 2008 (code ISIN FR000020912) pour un volume de 304,9 millions d'euros ;
- une émission euro-fongible 5,125 % à échéance octobre 2008 (code ISINFR0000571259) pour un volume de 4 044,5 millions d'euros ;
- une émission non redénominée à taux progressif (4,63 % du 17/12/1997 au 17/12/2001 puis 5,94 % jusqu'au 17/12/2008) (code ISIN XS0082832493) pour un volume de 2 635 millions de FRF (401,7 millions d'euros) ; cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré du porteur au terme de la quatrième année qui n'a pas été exercée.

##### A moyen terme (entre 1 et 5 ans)

- une émission 3,75 % à échéance juillet 2009 (code ISIN FR0010093377), pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 3,125 % à échéance juillet 2010 (code ISIN FR0010173773) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;
- une émission 4,6 % à échéance juillet 2010 (code ISIN FR0000209611), pour un volume de 228,67 millions d'euros ;
- une émission à échéance juillet 2011 (code ISIN FR0000489734) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 794,8 millions d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 244,8 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2007. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 481 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;
- une émission euro-fongible 5,25 % à échéance octobre 2012 (code ISIN FR0000571366) pour un volume de 3 000 millions d'euros.

##### A long terme (> 5 ans)

- une émission à échéance juillet 2013 (code ISIN FR0000492308) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 3 569,9 millions d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 469,9 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au

31/12/2007. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 951,9 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;

- une émission 3,25 % échéance avril 2013 (code ISIN FR0010249763) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 4 % à échéance octobre 2014 (code ISIN FR0010120410) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;
- une émission 3,625 % à échéance avril 2015 (code ISIN FR0010163329) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 3,625 % à échéance avril 2016 (code ISIN FR0010301747) pour un volume total de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 4,125 % à échéance avril 2017 (code ISIN FR0010456434) pour un volume total de 3 000 millions d'euros ;
- une émission à échéance juillet 2017 (code ISIN FR0010359679) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 034,4 millions d'euros après assimilation et compte tenu d'une prime de remboursement de 34,4 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2007. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 536,3 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;
- une émission à échéance juillet 2019 (code ISIN FR0010137554) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 1 583 millions d'euros après assimilation et compte tenu d'une prime de remboursement de 83 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2007. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 566,5 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;
- une émission 4 % à échéance octobre 2019 (code ISIN FR0010143743) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 3,750 % à échéance octobre 2020 (code ISIN FR0010198036) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;
- une émission 4,375 % à échéance octobre 2021 (code ISIN FR0010347989) pour un volume de 3 500 millions d'euros.

## 2. L'endettement obligataire assimilé

- Il s'agit des EMTN (euro medium term notes) émis dans le cadre d'un programme d'émission, dont la limite a été portée de 10 à 20 milliards d'euros, établi en 1998 avec un groupe de banques. Au 31/12/2007, on dénombre 110 EMTN non échus, en euros et en devises (GBP, HKD, USD, JPY, NZD, AUD, TRY, ZAR, CAD et MXN), pour un montant total de 15 404 millions d'euros.

Au total, l'endettement sur titres à moins d'un an ressort à 11 916 millions d'euros et celui à plus de 5 ans à 37 571 millions d'euros contre respectivement 10 449 millions d'euros et 37 022 millions d'euros à la fin de l'année dernière. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 26 181 millions d'euros à 22 604 millions d'euros à la fin de l'année 2007.

Comparée aux exercices antérieurs, la structure de la dette à la fin de l'année fait apparaître une augmentation de l'endettement à long terme suite principalement à l'émission d'un emprunt obligataire à échéance 2017 au cours du premier semestre 2007. Le volume des émissions de papiers commerciaux augmente par rapport à la fin de l'année 2006:

<b>Endettement</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
A court terme (< 1an)	16,5%	14,2%	21,3%
A moyen terme	31,4%	35,5%	36,0%
A long terme (> 5 ans)	52,1%	50,3%	42,7%

La structure des émissions en devises et en euros au 31/12/2007 reflète une augmentation des émissions d'emprunts en euros :

<b>Endettement</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
En devises	24,4%	24,7%	30,4%
En euros	75,6%	75,3%	69,6%

## Note 6 bis : opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure des taux avant et après couverture. Elle donne une information constituée à la fois d'éléments comptables et financiers relatifs à la valeur et à la couverture des produits à l'échéance.

en millions d'euros	Dette initiale		Opérations de couverture		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
<b>Dette en euros</b>		<b>56 448</b>		<b>18 526</b>		<b>74 974</b>
<b>Dette en devises</b>		contrevaieur au 31/12/2007		contrevaieur au 31/12/2007		
CHF	150	91	-	150	-	91
GBP	830	1 132	-	830	-	1 132
JPY	54 100	328	-	54 100	-	328
USD	19 719	13 395	-	19 719	-	13 395
HKD	630	55	-	630	-	55
AUD	1 336	797	-	1 336	-	797
NZD	709	373	-	709	-	373
TRY	175	102	-	175	-	102
ZAR	490	49	-	490	-	49
CAD	400	277	-	400	-	277
MXN	450	28	-	450	-	28
<b>Sous-total devises</b>		<b>16 627</b>		<b>-</b>		<b>16 627</b>
<b>Total général</b>		<b>73 075</b>		<b>1 899</b>		<b>74 974</b>

Le tableau ci-dessus retrace la dette nominale initiale en fonction de sa devise d'émission. Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est finalement endettée uniquement en euros. Ces couvertures neutralisent l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES.

Le tableau suivant indique la structure des taux d'emprunt de la CADES. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de 57 %, à taux variable à hauteur de 27 % et à taux indexé sur l'inflation à hauteur de 16 %.

en millions d'euros	Dette initiale			Incidence des couvertures				Dette finale		
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
<b>Taux fixe</b>										
TCN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro-MTN	11 408	1 641	13 049	-	11 408	53	-	1 694	1 694	
Emprunts obligataires	696	41 480	42 176	-	696	77	-	41 403	41 403	
Placements privés	-	1 892	1 892	-	-	-	-	1 892	1 892	
Swaps de macro couverture	-	-	-	-	-	2 157	-	2 157	2 157	
<b>Total taux fixe</b>	<b>12 104</b>	<b>45 013</b>	<b>57 117</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>12 104</b>	<b>-</b>	<b>42 832</b>	<b>42 832</b>	<b>57</b>
<b>Taux variable</b>										
TCN	3 224	256	3 480	-	3 224	3 236	-	3 492	3 492	
Euro-MTN	1 208	1 147	2 355	-	1 208	14 361	-	15 508	15 508	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	857	-	857	857	
Placements privés	91	50	141	-	91	96	-	146	146	
Swaps de macro couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total taux variable</b>	<b>4 523</b>	<b>1 453</b>	<b>5 976</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>4 523</b>	<b>18 550</b>	<b>-</b>	<b>20 003</b>	<b>27</b>
<b>Taux indexé</b>										
Emprunts obligataires	-	9 982	9 982	-	-	-	-	9 982	9 982	
Swaps de macro couverture	-	-	-	-	-	2 157	-	2 157	2 157	
<b>Total taux indexé</b>	<b>-</b>	<b>9 982</b>	<b>9 982</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>2 157</b>	<b>-</b>	<b>12 139</b>	<b>12 139</b>	<b>16</b>
<b>Total général</b>	<b>16 627</b>	<b>56 448</b>	<b>73 075</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>1 899</b>	<b>-</b>	<b>74 974</b>	<b>74 974</b>	<b>100</b>

## Note 7 : les autres passifs

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>DEPOTS DE GARANTIE RECUS</b>	<b>0,02</b>	<b>0,01</b>	<b>351,61</b>
Dépôts de garantie reçus	-	-	350,47
Dettes rattachées	0,02	0,01	1,14
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,82</b>	<b>0,68</b>	<b>1,98</b>
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18,85</b>	<b>17,68</b>	<b>18,34</b>
Versement à effectuer à l'Etat	-	-	-
Dettes fiscales	-	-	-
Dettes sociales	-	-	0,16
Fournisseurs	-	-	0,01
Autres créditeurs divers (ACOSS)	18,83	17,66	18,15
Autres créditeurs divers	0,02	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>19,69</b>	<b>18,37</b>	<b>371,93</b>

Les autres passifs correspondent :

- aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des contrats de marché à terme et de pensions livrées mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie, ce poste est nul au 31/12/2007 ;
- aux dettes rattachées sur appels de marge (0,02 millions d'euros) ;
- au compte créditeur de l'ACOSS (18,83 millions d'euros comprenant les avoirs indiqués par l'ACOSS) ;
- aux comptes créditeurs concernant la CNAV (0,02 millions d'euros).

**Note 8 : les comptes de régularisation passif et provision**

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>330,04</b>	<b>275,28</b>	<b>203,67</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	210,16	173,98	148,06
Sur opérations à terme de devises	116,22	97,49	52,23
Commissions à payer sur opérations de marché	-	-	-
Charges à payer sur frais de fonctionnement	0,22	0,21	0,22
Frais à payer sur recettes CRDS	3,22	3,48	3,02
Autres charges à payer	0,22	0,12	0,14
<b>GAINS POTENTIELS &amp; GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>49,90</b>	<b>50,85</b>	<b>43,55</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>156,10</b>	<b>193,27</b>	<b>213,55</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires	156,10	193,27	213,55
Autres produits constatés d'avance	-	-	-
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1 905,90</b>	<b>825,08</b>	<b>57,75</b>
Comptes d'ajustement sur devise	1 905,90	825,07	57,74
Divers	-	0,01	0,01
<b>TOTAL</b>	<b>2 441,94</b>	<b>1 344,48</b>	<b>518,52</b>

S'élevant à 2 441,93 millions d'euros, les comptes de régularisation au passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit notamment :

- des charges à payer sur swaps de taux (210,16 millions d'euros), sur CRDS (3,21 millions d'euros), sur la jambe euro des swaps de devises (116,22 millions d'euros) et sur divers frais ;
- des soultes à étaler sur swaps de devises (49,90 millions d'euros) ;
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires (156,10 millions d'euros) ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 1 905,90 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors-bilan).

Les mouvements des provisions concernant les indemnités de licenciement sont retracés dans le tableau suivant :

en millions d'euros	Au 31/12/2006	Dotation	Reprise	Au 31/12/2007
<b>Provisions</b>	<b>0,08</b>	<b>0,03</b>	-	<b>0,11</b>
Provision des indemnités de licenciement	0,08	0,03	-	0,11
<b>TOTAL</b>	<b>0,08</b>	<b>0,03</b>	-	<b>0,11</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire :	- 3 101,45 millions d'euros
Autres produits et charges d'exploitation :	+ 5 679,41 millions d'euros
Résultat brut d'exploitation = résultat de l'exercice :	+ 2 577,96 millions d'euros

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

### Le Produit net bancaire

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

#### Note 9 : les produits de trésorerie

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>135,38</b>	<b>108,09</b>	<b>149,20</b>
<b>Intérêts sur opérations à vue</b>	<b>0,49</b>	<b>0,73</b>	<b>0,57</b>
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	0,15	0,37	0,05
Intérêts sur prêts	-	-	-
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	0,34	0,36	0,52
<b>Intérêts sur opérations à terme</b>	<b>92,20</b>	<b>37,47</b>	<b>56,15</b>
Intérêts sur prêts en euros	-	-	-
Intérêts sur prêts en devises	-	-	-
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	92,20	37,47	56,15
<b>Autres intérêts</b>	<b>42,69</b>	<b>69,89</b>	<b>92,48</b>
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>21,16</b>	-	-
Intérêts sur titres à revenu fixe	21,16	-	-
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>82,42</b>	<b>416,10</b>	<b>321,59</b>
Amortissement des primes d'émission	37,17	59,22	67,89
Solde en bénéfice des opérations de couvertures	45,25	356,88	253,70
Gain sur rachat de titres émis			
<b>TOTAL</b>	<b>238,96</b>	<b>524,19</b>	<b>470,79</b>

Ces produits correspondent :

- aux intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (135,38 millions d'euros) dont les revenus des placements de la trésorerie excédentaire de la CADES sur prises en pension livrée de titres (92,20 millions d'euros) ;
- aux intérêts sur titres à revenu fixe (21,16 millions d'euros) ;
- à l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (37,17 millions d'euros) ;
- au solde en bénéfice des opérations de couverture (45,25 millions d'euros) qui est constitué principalement par le résultat sur swap de change (29,07 millions d'euros), le résultat sur swap d'inflation (- 0,68 millions d'euros) et le résultat sur swap de taux sur emprunts et assimilés (6,99 millions d'euros).

## Note 10 : le coût de l'endettement

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>116,63</b>	<b>128,57</b>	<b>145,48</b>
<b>Intérêts sur dettes à vue</b>	0,16	0,45	0,06
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0,13	0,34	0,02
Intérêts sur emprunts au jour le jour	0,03	0,06	0,01
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	-	0,05	0,03
<b>Intérêts sur dettes à terme</b>	116,06	124,35	134,86
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)			
Intérêts sur crédit multi-devises	1,45	10,92	22,65
Intérêts sur titres mis en pension livrée	0,51	0,83	0,47
Intérêts sur placements privés	114,10	112,60	111,74
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	0,41	3,77	10,56
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>3 216,29</b>	<b>3 033,38</b>	<b>2 837,51</b>
<b>Charges sur dettes constituées par des titres</b>	3 216,28	3 033,37	2 837,50
Intérêts sur titres de créances négociables émis en euros	8,50	36,18	85,74
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises	99,95	149,93	263,75
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en euros	2 157,95	2 020,19	1 769,39
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en devises	726,70	655,50	471,23
Autres charges sur dettes constituées par des titres	223,19	171,57	247,39
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	0,01	0,01	0,01
<b>COMMISSIONS</b>	<b>7,51</b>	<b>23,67</b>	<b>33,34</b>
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	0,14	0,25	0,40
Commissions sur titres de créances négociables émis	0,68	1,11	2,59
Commissions sur emprunts obligataires	6,60	22,02	29,86
Autres commissions sur opérations sur titres	0,09	0,29	0,49
Autres commissions		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 340,43</b>	<b>3 185,62</b>	<b>3 016,33</b>

Les charges financières liées à la dette sociale sont en progression de 4,9 % par rapport au 31/12/2006, suite à la hausse de l'endettement en fin d'année 2007 et se décomposent en :

- 3 216,29 millions d'euros de charges sur dettes ;
- 116,63 millions d'euros d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés, titres donnés en pension livrée et appels de marge) ;
- 7,51 millions d'euros de commissions.

L'évolution la plus conséquente concerne les commissions qui diminuent de 16,16 millions d'euros par rapport au 31/12/2006. Cette diminution s'explique par un volume d'émission d'emprunts obligataires moins important qu'en 2006.

**Note 11 : gain ou perte sur portefeuille de transaction**

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE</b>	<b>0,02</b>	<b>0,06 -</b>	<b>0,12</b>
Autres opérations de change	0,02	0,06 -	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>0,02</b>	<b>0,06 -</b>	<b>0,12</b>

Conformément aux principes de présentation définis dans le règlement 2000-03 du CRC, les gains et les pertes sur instruments de couverture de taux et de change sont repris au niveau des « Autres intérêts et produits ou charges assimilés » (cf. note 9). Dans cette note, il ne s'agit que du solde des gains et pertes de change déterminé à l'occasion de l'évaluation périodique des comptes en devises non couverts.

**Note 11 bis : gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	-	-	-
Résultat net sur titres de placement	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-

## Les autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, vente de patrimoine immobilier et versements à l'Etat et à divers organismes de sécurité sociale) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux dépréciations sur les immobilisations.

### **Note 12 : les recettes nettes affectées à la CADES par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996**

Cette note précise les recettes affectées à la CADES par l'article 6 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996, après déduction des frais d'assiette et de recouvrement ainsi que des pertes sur la créance de CRDS (admission en non-valeur, remises gracieuses, annulation et abandons de créance) :

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>RECETTES CRDS NETTES (article 6)</b>	<b>5 740,69</b>	<b>5 475,65</b>	<b>5 180,72</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	5 020,63	4 747,14	4 529,39
Recettes CRDS sur patrimoine	338,59	275,76	280,74
Recettes CRDS sur produits de placement	256,27	322,63	244,57
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,83	3,33	2,48
Recettes CRDS sur gains aux jeux	122,24	126,79	123,54
Recettes CRDS Exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	0,13	-	-

### **Article 6 : CRDS**

Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement, s'élève à 5 740,69 millions d'euros en hausse de 4,8 % par rapport au 31/12/2006. Le tableau ci-dessous retrace la ventilation des produits et des charges liées à la CRDS.

La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS) représente 87,5 % du montant global. Le reste de la CRDS, recouvré par le réseau du Trésor est prélevé principalement sur le capital (patrimoine et produits de placements) et sur les jeux.

Les produits à recevoir inscrits au 31 décembre 2007 sont déterminés en fonction des informations fournies d'une part par l'ACOSS pour le champ URSSAF et CGSS et par des caisses du régime général.

Les remboursements de créances liquidées antérieurement au 31 décembre 1999 au titre des règlements communautaires de la CEE et des accords bilatéraux de sécurité sociale reçus des pays étrangers sont reversés à partir du 31 décembre 1997 par la CNAMTS à la CADES si ce reversement n'aggrave pas ou ne crée pas de déficit à la CNAMTS. Compte tenu des déficits de la CNAMTS de 1998 à 2006, les 216,54 millions d'euros recouverts pendant ces exercices n'ont pas été reversés à la CADES.

Deux évènements nouveaux ont marqué l'année 2007 concernant le champ URSSAF.

Le premier d'un très faible montant mais qui peut être amené à se développer, concerne l'apparition d'une nouvelle catégorie de CRDS qui est versée par l'Etat en lieu et place des employeurs qui en sont exonérés.

Le deuxième entraîne une augmentation des produits de 6,7 millions d'euros. Il provient d'une opération exceptionnelle de régularisation comptable de l'ACOSS, liée à la réconciliation des créances par attributaires résultant de l'inadéquation de l'outil informatique avec le passage en droits constatés en 1996.

La notification transmise par l'ACOSS prescrit une comptabilisation par le bilan via le compte de report à nouveau en raison d'arguments développés dans sa note technique.

Toutefois, la réglementation comptable enjoint dans ce cas d'utiliser le compte de résultat et c'est cette méthode qui a été retenue. Ainsi un produit de 70,9 millions d'euros et une charge de 64,2 millions d'euros ont été comptabilisés.

En millions d'euros

PRODUITS LIES A LA CRDS :	(I)	CHARGES LIEES A LA CRDS :	(II)	Recettes nettes = I - II
CRDS dues au titre de l'article 14 (salaires et traitements)	5 073,33	Admission en non valeur, abandons et annulations de créance, remises gracieuses	27,77	<b>5 020,63</b>
		Frais d'assiette et de recouvrement	24,93	
CRDS due au titre de l'article 15 (patrimoine)	353,07	Frais d'assiette et de recouvrement	14,48	<b>338,59</b>
CRDS due au titre de l'article 16 (produits de placement)	257,56	Frais d'assiette et de recouvrement	1,29	<b>256,27</b>
CRDS due au titre de l'article 17 (ventes de bijoux et métaux précieux)	2,85	Frais d'assiette et de recouvrement	0,01	<b>2,84</b>
CRDS due au titre de l'article 18 (gains de jeux)	122,86	Frais d'assiette et de recouvrement	0,61	<b>122,25</b>
CRDS due au titre des lois n°2006-1770 du 30/12/2006 et n°2006-586 du 23/05/2006	0,12	Frais d'assiette et de recouvrement	-	<b>0,12</b>
Reprises de provision sur restes à recouvrer de CRDS	4,97	Dotations aux provisions sur restes à recouvrer de CRDS	64,17	<b>59,20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 814,76</b>	<b>TOTAL</b>	<b>133,26</b>	<b>5 681,50</b>

### **Note 13 : les charges générales d'exploitation**

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>0,73</b>	<b>0,75</b>	<b>0,79</b>
Salaires et traitements	0,53	0,56	0,57
Charges sociales	0,20	0,19	0,22
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>1,33</b>	<b>1,47</b>	<b>1,64</b>
Impôts et taxes	0,07	0,07	0,07
Services extérieurs	1,26	1,40	1,57
<b>TOTAL</b>	<b>2,06</b>	<b>2,22</b>	<b>2,43</b>

Les charges générales d'exploitation correspondent à l'exécution du budget administratif hors acquisition et amortissements des immobilisations (cf. note 2). Elles sont en diminution par rapport au 31/12/2006 (- 7,2 %), confirmant la tendance constatée à la fin 2005. Cette diminution provient principalement de la baisse des services extérieurs (honoraires et frais de publicité).

### **TABLEAU DES EMPLOIS POURVUS au 31/12/2007**

#### **Agents non titulaires de droit public :**

- 1 responsable principal des opérations de marché (cadre A),
- 3 responsables adjoints des opérations de marché (cadre A),
- 1 responsable principal des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 responsable adjoint des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 secrétaire bilingue de direction (cadre C).

#### **Agents titulaires de l'Etat :**

- 1 responsable du secrétariat général (cadre A),
- 1 responsable administratif (cadre B).

Ce tableau a été modifié suite à l'arrivée d'un responsable adjoint des opérations de marché au mois de février 2007.

### Note 13 bis : le patrimoine immobilier et sa gestion

En millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	
<b>Produits liés au patrimoine immobilier :</b>	-	<b>0,01</b>	<b>0,06</b>	
Cession des immeubles	-	-	-	
Produits des loyers	-	0,01	0,06	
Produits exceptionnels	-	-	-	
<b>Charges liées au patrimoine immobilier :</b>	<b>0,01</b>	<b>0,10</b>	<b>0,05</b>	
Frais de vente d'immeuble	-	-	-	
Variation de stock	-	-	-	
Charges de personnel	-	-	0,01	
Services extérieurs	0,04	0,02	0,05	
Impôts	-	-	-	
Charges exceptionnelles	0,03	0,04	0,02	
Dotations aux provisions	-	0,11	-	
Reprise de provisions	-	0,06	-	0,03

La totalité des immeubles transférés le 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la CADES a été cédée au cours des trois années qui ont suivi. La CADES gère désormais en direct les opérations résiduelles en 2007 liées à la cession des derniers immeubles en 2003 et à la gestion des contentieux. Les produits sont quasiment nuls et les charges se montent à 0,01 millions d'euros (suite à une reprise de provision de 0,06 millions d'euros au 31 décembre 2007).

### Note 14 : les autres charges d'exploitation non bancaire

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Versement à l'Etat	-	-	3 000,00
Versements à la Sécurité Sociale	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>3 000,00</b>

### Note 15 : les produits exceptionnels

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Prescriptions de dettes sur budget administratif	-	-	-
Prescriptions de dettes sur budget de financement	-	-	-
Frais sur recettes CRDS	-	-	-
Abandon de créance CRDS	-	-	-
Dotations aux provisions sur créances CRDS	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-

### **LE HORS BILAN**

Le hors bilan publiable présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financement, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Les

informations relatives à ces engagements sont retracées dans les notes 16 à 17.

### **Note 16 : les opérations en devises**

en millions d'euros	Au 31/12/2007		Au 31/12/2006		Au 31/12/2005	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
<b>OPERATIONS A TERME</b>	<b>16 687,59</b>	-	<b>18 368,56</b>	-	<b>21 798,68</b>	-
<b>Opérations de couverture négociées de gré à gré</b>						
<b>Change à terme contre euros</b>	<b>3 224,14</b>	-	<b>1 676,29</b>	-	<b>8 031,97</b>	-
< 1 an	3 224,14	-	1 676,29	-	8 031,97	-
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Swaps de devises contre euros</b>	<b>13 463,45</b>	-	<b>16 692,27</b>	-	<b>13 766,71</b>	-
< 1 an	1 823,63	-	3 352,41	-	917,42	-
de 1 à 5 ans	8 989,46	-	10 304,75	-	10 744,69	-
> 5 ans	2 650,36	-	3 035,11	-	2 104,60	-

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux en devises. L'augmentation du change à terme contre euros s'explique par la hausse des émissions de papiers commerciaux.

La diminution du niveau des swaps de devises contre euros s'explique par la baisse des émissions des EMTN en devises par rapport au 31 décembre 2006.

## Note 17 : les marchés à terme d'instruments financiers

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>			
<b>Marchés organisés et assimilés</b>	-	-	<b>2 160,00</b>
Opérations fermes de couverture	-	-	-
Contrats Euro Bobl Future (5 ans)	-	-	930,00
Contrats Euro Bund Future (10 ans)	-	-	1 230,00
Autres opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-
<b>Gré à gré</b>	<b>5 096,63</b>	<b>4 553,63</b>	<b>4 160,60</b>
Opérations fermes de couverture			
. Echanges de taux en euros	<b>5 096,63</b>	<b>4 553,63</b>	<b>4 160,60</b>
. Micro-couverture	<b>2 939,58</b>	<b>2 371,58</b>	<b>1 978,55</b>
< 1 an	349,90	431,00	-
de 1 à 5 ans	1 249,68	780,58	961,55
> 5 ans	1 340,00	1 160,00	1 017,00
. Macro-couverture	<b>2 157,05</b>	<b>2 182,05</b>	<b>2 182,05</b>
< 1 an	120,00	25,00	-
e 1 à 5 ans	1 165,00	1 185,00	775,00
> 5 ans	872,05	972,05	1 407,05

Concernant les swaps de taux mis en place par la CADES :

- Les opérations fermes de macro couverture sur marchés organisés (contrats financiers à terme Euro Bund Future et Euro Bobl Future) ont été soldées au cours du second semestre 2006, elles présentent donc un solde nul en date d'arrêté ;
- L'encours comptabilisé des swaps de macro-couverture a diminué par rapport au 31 décembre 2006 en raison de l'échéance d'un swap de 25 millions d'euros de nominal.
- Des swaps de taux annulables par les contreparties, de micro-couverture ont été négociés sur un nominal de 694 millions d'euros.

## Note 18 : les autres engagements hors bilan

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
<i>D'établissements de crédit :</i>			
. Lignes de trésorerie	550,00	538,66	550,00
. Lignes de crédit multidevises	5 000,00	4 900,00	10 000,00
. Emprunt relais	0,00	0,00	0,00
. Autres engagements de financement	0,00	0,00	0,00
<i>De la clientèle</i>			
. Lignes de crédit	2 000,00	2 000,00	500,00
<b>Engagements donnés</b>			
En faveur d'établissements de crédit	0,00	0,00	0,00
En faveur de la clientèle	0,00	0,00	0,00
Versement à l'Etat	0,00	0,00	0,00
Versement aux organismes de sécurité sociale	0,00	2 690,00	8 390,00

Parmi les engagements reçus, figurent les 4 lignes à tirage tardif (back up) signées en 2004 pour 550 millions d'euros, la convention de crédit multi-devises 2004 modifiée en août 2006 (avenant réduisant la facilité de 10 à 5 milliards d'euros) a été renouvelée pour un an en août 2007 et les lignes de crédit pour un montant total de 2 milliards d'euros, avec une ligne de 1,5 milliards d'euros renouvelée en février 2007 et une ligne de 500 millions d'euros renouvelée en décembre 2007.

Les engagements de financement donnés représentent le solde non consommé sur les 50 milliards d'euros total prévu par la loi relative à l'assurance maladie du 13 août 2004. Ce solde a été apuré après la publication du décret n°2007-1750 du 12 décembre 2007 fixant le déficit comptable définitif de l'assurance maladie. La loi prévoit en outre, que les futurs excédents de l'assurance maladie seront affectés prioritairement à la CADES.

## Note 19 : éléments de synthèse

### BILAN SYNTHETIQUE AU 31/12/2007

	en millions d'euros
<b>REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/2007</b>	<b>-75 714,6</b>
<b>BENEFICE AU 31/12/2007</b>	<b>2 577,9</b>
<b>DOTATION EN IMMEUBLES</b>	<b>181,2</b>
	<hr/> <hr/>
<b>DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/2007</b>	<b>-72 955,5</b>
<b>Représentée par :</b>	
- des passifs externes contractés	
.dettes financières < 1 an	<b>12 506,6</b>
.dettes financières > 1 an	<b>61 696,7</b>
.comptes de régularisation passif et divers	<b>2 461,6</b>
- déduction faite des actifs détenus	
.placements financiers	<b>1 714,8</b>
.comptes de régularisation actif et divers	<b>1 994,7</b>

### COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31/12/2007

	en millions d'euros
<b>PRODUIT NET DE LA CRDS</b>	<b>5 681,5</b>
<b>REVENU NET DES IMMEUBLES</b>	<b>0,0</b>
Charges d'intérêts	-3 332,9
Commissions	-7,5
Produits d'intérêts	238,9
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 101,5</b>
<b>Frais généraux d'exploitation</b>	<b>-2,1</b>
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 577,9</b>
Versement à l'Etat	<b>0,0</b>
Produits exceptionnels	<b>0,0</b>
<b>BENEFICE AU 31/12/2007</b>	<b>2 577,9</b>

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

La CADES présente ci-après une information en valeur de marché, comparant l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable au 31 décembre 2007.

L'endettement en valeur de marché est égal à la somme des agrégats suivants :

a. valeur des emprunts obligataires à taux fixe et indexés sur l'inflation déterminée à partir d'un cours moyen constaté sur le marché au 31 décembre 2007.

b. valeur des titres émis non cotés obtenue par l'utilisation d'une courbe zéro coupon CADES au 31 décembre 2007. Les options incluses dans certains de ces titres sont valorisées selon un modèle interne s'appuyant sur un logiciel de valorisation standard développé et commercialisé par un fournisseur externe.

c. valeur des dérivés utilisés pour la transformation d'une partie de l'endettement en micro couverture. Les options incluses dans certains de ces instruments sont valorisées selon le même modèle interne.

d. valeur des dérivés de macro-couverture.

e. valeur actualisée au 31 décembre 2007 du collatéral, des pensions livrées et des soldes bancaires.

### En millions d'euros :

En millions d'euros	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT	ENDETTEMENT EN VALEUR DE MARCHE	Valeur de marché des opérations de couverture
	A L'ECHEANCE	ARRETE COMPTABLE 31/12/2007	AU 31/12/2007	AU 31/12/2007
< A 1 AN	9 313,00	9 319,69	9 414,00	- 274,17
DE 1 A 5 ANS	25 591,00	25 354,74	25 797,00	- 1 054,80
> A 5 ANS	39 451,00	37 983,76	37 302,00	- 398,89
SWAPS	18,00	-	17,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>74 373,00</b>	<b>72 658,19</b>	<b>72 530,00</b>	<b>- 1 727,86</b>
TAUX REVISABLE	17 682,00	18 424,19	17 707,00	140,49
TAUX INDEXE	11 686,00	10 106,00	10 323,00	- 1 362,48
TAUX FIXE	44 987,00	44 128,00	44 482,00	- 505,87
SWAPS	18,00	-	18,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>74 373,00</b>	<b>72 658,19</b>	<b>72 530,00</b>	<b>- 1 727,86</b>

### Eléments explicatifs sur les écarts :

L'écart entre l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable est lié aux éléments suivants :

- la valeur de marché des emprunts à taux fixe a diminué en raison de la hausse des taux ;
- en valeur de marché, il est tenu compte des coupons futurs actualisés alors que la valeur de remboursement est pied de coupon ;
- le résultat des swaps de macro couverture et des swaps d'inflation impacte la valeur de marché quel que soit son sens.

Les éléments présentés dans cet exercice à titre d'information recouvrent un périmètre significatif de l'activité principale de la CADES, qui est de rembourser au mieux sa dette contractée sur les marchés financiers.